

cher les pièces qui pourraient servir à constituer un dossier contre Dreyfus, le général Gonse a dressé un rapport détaillé sur le résultat de ces investigations.

Ce rapport, qui n'était rien moins que concluant, paraît-il, a été remis à M. Cavaignac... Qu'est-il devenu ?

Les documents saisis chez Mlle Pays ne contenaient-ils pas des détails précis sur l'organisation de l'espionnage allemand dans des pays voisins — et sur des prélèvements opérés par le cabinet du ministre de la guerre sur les fonds secrets spécialement affectés au bureau des renseignements ?

### Questions à poser

Je regrette que la Cour n'ait point posé la question suivante au général Billot :

— N'avez-vous pas eu, à une époque, les plus grands doutes sur la culpabilité de Dreyfus ?

Le général Billot, à moins de se parjurer, aurait bien été obligé de répondre affirmativement.

Et si la même question avait été posée au général Gonse, il aurait dû avouer, lui aussi, le trouble profond dans lequel il a été plongé pendant quelque temps.

C'est seulement trois mois environ avant la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus que ces messieurs de l'État-major reprirent une certaine assurance.

A la suite de quelles circonstances ?

C'est la seconde question qu'il faudrait leur poser.

F. D.

## LES UNIVERSITÉS POPULAIRES

Oct 1894 ?

Voici enfin une libre association d'intellectuels qui ne prend pas le titre menaçant de ligue. Par ces temps d'antisémitisme, de militarisme, de chauvinisme et autres maladies plus ou moins copieuses, la chose vaut la peine d'être remarquée. La nouvelle association est une œuvre toute pacifique, « sans doctrine politique, religieuse ou philosophique particulière. » Elle s'interdit toute exclusion et l'esprit qui l'anime est « un esprit libre. » C'est simplement une œuvre d'éducation populaire, une vaste *Coopération des Idées* pour le bien et l'amélioration morale de tous. Son but est d'organiser à Paris et dans les grandes villes de France des *Universités du Peuple*, de populariser, en un mot, l'enseignement supérieur.

Cette œuvre profondément humanitaire a réuni, dans un large électorat, comme adhérents et comme propagateurs, l'élite de la pensée, professeurs, artistes, savants, hommes de lettres et même membres de l'Institut, dont les travaux n'absorbent pas le soir d'une meilleure vie sociale. Elle a comme président M. Gabriel Séailles, comme vice-présidents MM. Henry Michel, professeur à la Sorbonne, et le Dr Delbet, député, directeur du Collège libre des sciences sociales; et comme secrétaire général un modeste employé M. Georges Deherme, à qui revient le mérite d'une grande part d'initiative et d'organisation.

L'*Université populaire* est réellement fondée à Paris et l'enseignement y est déjà commencé. Tous les soirs, de huit à dix heures, au siège de la société, 17, rue Paul-Bert, ont lieu des causeries sur les *sujets les plus variés*. Les professeurs sont MM. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut; Charles Brunn, Henry Bérenger, Victor Charbonnel, Charles Gide, professeur à la Faculté de droit; le docteur Delbet, député; Paul Constantin, professeur au lycée Michelet; Chauvelon, professeur au lycée Saint-Louis, etc.

Je ne puis mieux faire que de citer la déclaration même du comité de propagande.

« Notre ambition est grande: nous voulons la vérité, la beauté, la vie morale pour tous; nous voulons que le peuple soit admis à participer à ces biens qui constituent le patrimoine propre à l'humanité; nous voulons que, comme le soleil pour nous les yeux, la lumière intelligible se lève pour toutes les intelligences.

« Nous voulons une civilisation réelle qui ne laisse plus en dehors d'elle la majorité des hommes, une civilisation qui ne soit plus l'œuvre et le profit de quelques-uns, à laquelle tous soient prêts à concourir et à participer.

« Les heures de loisir sont pour l'ouvrier, l'employé et le paysan, s'ils n'ont pris le goût des saines et fortes lectures, les plus tristes et les plus dangereuses; alors qu'ils pourraient non seulement les

une salle de spectacle, des salles d'exercice, de gymnastique, de bains-douches, un salon de conversation, des laboratoires, un cabinet de consultations juridiques, médicales, économiques, une pharmacie, etc., lorsqu'elle entreprendra, les beaux jours, des excursions scientifiques, esthétiques, des visites aux musées. Elle sera alors le « vrai palais du peuple ». Et les autres universités surgiront ensuite d'elles-même un peu partout.

L'idée, certes, n'est pas neuve. C'est, en grand, l'œuvre de lectures et de conférences que le poète Maurice Bouchor, et, dans presque tous les quartiers, quelques groupes tentèrent de réaliser devant un peuple restreint. Elle fut même entreprise dans plusieurs villes de province, à Toulouse, notamment, par l'initiative de jeunes poètes et d'étudiants. Cette fois, c'est le rêve de tous presque atteint; et l'idée généreuse, l'idée agrandie par des forces nouvelles, par la coopération de nombreuses individualités, fécondée par une association organisée et par une méthode de réalisation pratique, en est encore plus intéressante.

Je crois que, pour rendre l'œuvre plus efficace et pour obtenir une action plus profonde, il faudrait s'efforcer de rallier, en même temps que le plus d'individualités possible, les sociétés ou associations ayant le même but. Il faudrait unir, rassembler toutes les entreprises qui se sont donné le même idéal. Par exemple, on parle, depuis quelque temps déjà, de la fondation d'un théâtre civique et populaire. Ses organisateurs ont le même désir que ceux de la *Coopération des idées*. Pourquoi ne tenteraient-ils pas, ensemble, le même effort ? C'est dans la salle de spectacle de l'*Université du peuple* que le théâtre civique et populaire devrait donner ses représentations. Ainsi, après avoir commencé son éducation et ouvert son intelligence aux idées et aux doctrines des cours et des conférences, le peuple apprendrait la vie et l'action à son théâtre. Et c'est pour son bien que se ferait l'association de tous ses éducateurs.

Il ne faut, pour réussir, que des hommes dévoués. Un grand nombre ont apporté déjà leur bonne volonté, leurs efforts et leur aide matérielle. D'autres les suivront lorsqu'ils les connaîtront. Nous avons foi dans cette œuvre, parce qu'elle est belle et bonne, parce qu'elle est simplement une œuvre d'amour et d'humanité. La *Coopération des idées* ne fait pas au peuple la charité. Elle lui donne la lumière, l'intelligence, la vie à laquelle il a droit. Après les soupes populaires, les *Universités populaires* sont nécessaires, comme notre pain spirituel après le pain. Le peuple, après avoir mangé, a encore faim et soif. C'est aux intelligences plus fortunées de venir s'ouvrir d'elles mêmes aux autres, de contribuer par leur science, leur talent ou leur aide matérielle à l'œuvre de l'éducation du peuple. Et par cet enseignement on n'aura pas seulement satisfait un besoin populaire. « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple » disait Danton; elle est aussi un besoin, et elle est nécessaire, pour l'entente et pour l'harmonie des différentes classes d'individus. C'est pourquoi sa complète réalisation serait un bienfait pour la société toute entière.

Georges Bidscho

P. S. Les statuts de la *Coopération des idées* sont envoyés sur demande au siège de la Société, 17 rue Paul-Bert. Pour faire partie de l'Association, il suffit d'y adhérer et de concourir dans la mesure de ses moyens et de ses facultés, à sa prospérité et à la réalisation du but qu'elle se propose.

## La Cour de Cassation

La Cour de cassation, qui reprend aujourd'hui ses travaux, interrompus par les vacances de Pâques, sera immédiatement saisie des diverses demandes d'audition qui lui ont été récemment adressées. C'est le premier président Mazeau qui saisira la Cour, réunie en assemblée plénière, des lettres qui lui ont été adressées à ce sujet, et auxquelles il n'a voulu faire aucune réponse sans consulter ses collègues.

On ne comprendrait pas non plus que la Cour refusât d'écouter le commandant Freystätter, à son défaut, nos excellents confrères André Honorat et Callet, qui ont formellement demandé à être interrogés devant la Cour sur les déclarations faites devant eux par l'ancien juge du Conseil de guerre de 1894.

Dans le cas où la Cour partagerait cette manière de voir — et nous jugeons difficile qu'il en soit autrement — elle désignerait sans doute dans son sein une commission de

péques, la chose vaut la peine d'être remarquée. La nouvelle association est une œuvre toute pacifique, « sans doctrine politique, religieuse ou philosophique particulière. » Elle s'interdit toute exclusion et l'esprit qui l'anime est « un esprit libre. » C'est simplement une œuvre d'éducation populaire, une vaste *Coopération des Idées* pour le bien et l'amélioration morale de tous. Son but est d'organiser à Paris et dans les grandes villes de France des *Universités du Peuple*, de populariser, en un mot, l'enseignement supérieur.

Cette œuvre profondément humanitaire a réuni, dans un large électionisme, comme adhérents et comme propagateurs, l'élite de la pensée, professeurs, artistes, savants, hommes de lettres et même membres de l'Institut, dont les travaux n'absorbent pas le soir d'une meilleure vie sociale. Elle a comme président M. Gabriel Séailles, comme vice-présidents MM. Henry Michel, professeur à la Sorbonne, et le D<sup>r</sup> Delbet, député, directeur du Collège libre des sciences sociales; et comme secrétaire général un modeste employé M. Georges Deherme, à qui revient le mérite d'une grande part d'initiative et d'organisation.

L'*Université populaire* est réellement fondée à Paris et l'enseignement y est déjà commencé. Tous les soirs, de huit à dix heures, au siège de la société, 17, rue Paul-Bert, ont lieu des causeries sur les sujets les plus variés; les professeurs sont MM. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut; Charles Brunn, Henry Bérenger, Victor Charbonnel, Charles Gide, professeur à la Faculté de droit; le docteur Delbet, député; Paul Constantin, professeur au lycée Michelet; Chauvelon, professeur au lycée Saint-Louis, etc.

Je ne puis mieux faire que de citer la déclaration même du comité de propagande.

« Notre ambition est grande: nous voulons la vérité, la beauté, la vie morale pour tous; nous voulons que le peuple soit admis à participer à ces biens qui constituent le patrimoine propre à l'humanité; nous voulons que, comme le soleil pour nous les yeux, la lumière intelligible se lève pour toutes les intelligences.

« Nous voulons une civilisation réelle qui ne laisse plus en dehors d'elle la majorité des hommes, une civilisation qui ne soit plus l'œuvre et le profit de quelques-uns, à laquelle tous soient prêts à concourir et à participer.

« Les heures de loisir sont pour l'ouvrier, l'employé et le paysan, s'ils n'ont pris le goût des saines et fortes lectures, les plus tristes et les plus dangereuses; alors qu'ils pourraient non seulement les employer utilement et dignement, mais encore les utiliser pour leur développement physique, intellectuel et moral, ce qui veut dire pour leur émancipation sociale.

« En face du cabaret, du café-concert, nous nous proposons d'édifier nos Universités populaires.

« Ces Universités ne laisseront pas en dehors de leur action les familles de leurs membres: femmes, enfants, apprentis, domestiques. Non seulement elles tâcheront d'améliorer leur situation par les associations de tous genres, mais encore elles viseront à l'amélioration et à l'embellissement du foyer.

« Leur activité en ce sens pourra être particulièrement dévolue aux dames qui feront partie des comités. Notre éducation sera cordiale. Ce qui fera sa force, sa fécondité, sa puissance de pénétration, c'est que, dans nos Universités le peuple sera chez lui, en famille, avec des amis sincères. Nous irons à l'âme. Notre enseignement sera vivant. Nous pénétrons le peuple dans ses plaisirs, dans ses travaux, dans ses souffrances.

« Aux jeunes générations, nous donnerons par là un puissant motif d'agir, une raison de vivre qui les dépassent. C'est en faisant le plus de justice que nous établirons la concorde sociale. En voulant faire des hommes soumis, on fait des révoltés! nous voulons faire des hommes libres, des hommes de jugement sain, et donner à tous l'habitude de la réflexion et de la critique. »

Voilà un beau programme pour lequel, à moins d'égoïsme, tous les hommes de toutes les classes et de toutes les opinions devraient s'enthousiasmer. La réalisation qui en est déjà entreprise avec fruit ne peut manquer de réussir complètement. Ce ne sont encore que des causeries, une école familiale où le peuple vient s'éclairer, où il trouve, avec la parole d'amis plus instruits, une bibliothèque très abondante et largement ouverte. Le but sera bien prêt d'être atteint lorsque l'*Université populaire* sera entièrement organisée, lorsqu'elle comprendra des salles de cours et conférences pour l'enseignement supérieur, d'autres pour l'enseignement secondaire, un musée du soir avec cours professionnels,

doctrines des cours et des conférences, le peuple apprendrait la vie et l'action à son théâtre. Et c'est pour son bien que se ferait l'association de tous ses éducateurs.

Il ne faut, pour réussir, que des hommes dévoués. Un grand nombre ont apporté déjà leur bonne volonté, leurs efforts et leur aide matérielle. D'autres les suivront lorsqu'ils les connaîtront. Nous avons foi dans cette œuvre, parce qu'elle est belle et bonne, parce qu'elle est simplement une œuvre d'amour et d'humanité. *La Coopération des Idées* ne fait pas au peuple la charité. Elle lui donne la lumière, l'intelligence, la vie à laquelle il a droit. Après les soupes populaires, les *Universités populaires* sont nécessaires, comme notre pain spirituel après le pain. Le peuple, après avoir mangé, a encore faim et soif. C'est aux intelligences plus fortunées de venir s'ouvrir d'elles mêmes aux autres, de contribuer par leur science, leur talent ou leur aide matérielle à l'œuvre de l'éducation du peuple. Et par cet enseignement on n'aura pas seulement satisfait un besoin populaire. « Après le pain, l'éducation est le premier besoin du peuple » disait Danton; elle est aussi un besoin, et elle est nécessaire, pour l'entente et pour l'harmonie des différentes classes d'individus. C'est pourquoi sa complète réalisation serait un bienfait pour la société toute entière.

Georges Bidache

P. S. Les statuts de *La Coopération des Idées* sont envoyés sur demande au siège de la Société, 17 rue Paul-Bert. Pour faire partie de l'Association, il suffit d'y adhérer et de concourir dans la mesure de ses moyens et de ses facultés, à sa prospérité et à la réalisation du but qu'elle se propose.

## La Cour de Cassation

La Cour de cassation, qui reprend aujourd'hui ses travaux, interrompus par les vacances de Pâques, sera immédiatement saisie des diverses demandes d'audition qui lui ont été récemment adressées. C'est le premier président Mazeau qui saisira la Cour, réunie en assemblée plénière, des lettres qui lui ont été adressées à ce sujet, et auxquelles il n'a voulu faire aucune réponse sans consulter ses collègues.

On ne comprendrait pas non plus que la Cour refusât d'écouter le commandant Freystætter, à son défaut, nos excellents confrères André Honorat et Callet, qui ont formellement demandé à être interrogés devant la Cour sur les déclarations faites devant eux par l'ancien juge du Conseil de guerre de 1894.

Dans le cas où la Cour partagerait cette manière de voir — et nous jugeons difficile qu'il en soit autrement — elle désignerait sans doute dans son sein une commission de plusieurs membres, parmi lesquels M. le rapporteur Bahor, député, chargés d'entendre les nouveaux témoins. Mais rien ne peut être garanti à cet égard.

M. Mornard, avocat de la famille, insistera également pour que la Cour recueille de nouveaux témoignages.

## La Démission de M. de Cuverville

La démission de M. de Cuverville, chef d'Etat-major général de la marine, a causé quelque émoi dans le public. Dans les milieux bien informés, on n'ignorait pas l'amitié de M. Lockroy pour M. de Cuverville, et l'on ne s'attendait guère à cette brusque séparation.

Avec la bonne foi qui les caractérisent, les journaux de l'Etat-major se sont emparés du fait, et ont crié bien haut que l'affaire Dreyfus était la cause de cette rupture.

Une fois de plus ils auront sciemment faussé la vérité, car la démission de M. Cuverville est absolument étrangère à l'affaire Dreyfus. Et l'incident qui provoqua cette décision est un décret relatif aux points d'appui de la flotte aux Colonies; décret qui a paru il y a quelques jours à l'*Officiel*.

L'amiral de Cuverville s'était opposé au changement maintenant décidé et qui fut l'objet de longues discussions à la Chambre comme au Sénat. Il estimait que les mesures existantes ne pourraient être modifiées sans qu'il en fût averti, sa responsabilité étant engagée.

Or le décret ayant paru à l'*Officiel* sans que M. de Cuverville fût averti, il estima que dans ces conditions il devait se retirer.

Cet incident, comme on le voit, est beaucoup moins important que certaines gens ont bien voulu le faire croire!

## Suicide Mystérieux

Le *Petit Parisien* annonçait hier matin qu'un ancien secrétaire du colonel Henry, l'adjudant Lorimier, venait de se suicider, après avoir reçu une dépêche le rappelant à Paris.

Hier soir, le *Temps* publiait la lettre suivante, qui lui était adressée de Saint-Quentin:

Il vient de se produire dans la commune du Catelet un suicide qui suscite de nombreux commentaires. Peu de temps après le suicide du colonel Henry, l'adjudant Lorimier, se

# LA VOLTAIRE

## LA DAME VOI

### est prouvée

# MYSTÉRIEUX

dition catholique, c'est entendu. L'Eglise a toujours fait semblant de trouver hors du mariage les raisons de ses ruptures dont elle accorda le bénéfice aux grands de la terre ; mais justement la loi civile n'est point catholique et la conscience publique de la France ne l'est pas d'avantage.

Il n'y a nulle part chez nous une opinion qui admette le droit pour l'Eglise de régler les choses d'ordre civil. L'immense majorité de ce pays, en y comprenant même les gens qui font leurs Pâques, est très résolue sur ce point de doctrine politique ; que l'Eglise n'a en aucune manière le droit de dicter ses lois au pouvoir civil. Or y a-t-il une loi d'ordre plus laïque que notre Code ? Vient-il à la pensée d'un seul Français de peser les articles aux balances du dogme et de la foi ? Et tout le monde ne demeure-t-il pas convaincu que le divorce est une affaire de conscience, une liberté dont il est loisible au catholique pratiquant de ne pas user s'il le juge bon ?

En vérité le divorce a rendu trop de grands services à cette société qui s'en sert couramment, il est trop bien entré dans les mœurs pour qu'on puisse croire à sa disparition. Et ce serait l'acte d'intolérance le plus affreux de dire à ceux que leur conscience autorise à divorcer : « Vous ne divorcerez pas, parce que votre conscience catholique s'y refuse. » Depuis quand la liberté est-elle un acte de persécution ?

Michael Py.

### Recommandé à l'« Relair »

Le *Voltaire* a publié, le 25 janvier dernier, une information dans laquelle le proposant était mis dans la bouche du général de Galliffet :

« J'ai reçu récemment la visite d'un officier général anglais, qui a été naguère attaché militaire à Paris et qui s'est beaucoup étonné, devant moi, qu'on pût garder encore des doutes en France sur la culpabilité d'Estérazazy — « Mais c'était connu de nous tous ! s'est écrié le général anglais. Quand nous avions besoin d'un document quelconque il nous suffisait

Le *Figaro* a publié hier matin la déposition du général de Galliffet. Nous en extrayons le passage suivant :

« Le général Talbot, revenant d'Egypte, est venu me voir et l'un de ses premiers propos a été : « Oh ! mon général, dans quelles tristes affaires êtes-vous plongés en ce moment ? » Et il a ajouté : « Je ne vous parlerai pas de Dreyfus ; je ne l'ai pas connu pendant les six années que j'ai passées en France. Mais ce qui m'étonne c'est que le comman-

seur du père, admis à la retraite, le fils de celui-ci.

\*\*\*

Un groupe de spéculateurs à Temesvar, en Hongrie, a demandé au ministère de la guerre austro-hongrois l'autorisation de faire des fouilles pour retrouver le trésor du prince Eugène de Savoie. D'après la légende, les Turcs chassés de Temesvar par le prince Eugène auraient enfoui près de Pétervarad une caisse contenant plusieurs millions de florins en or.

### Nouvelle à la Main

A la buvette de la Bourse.  
— Dites donc, cher ami, voulez-vous prendre quelque chose ?  
— Volontiers... A qui ?

Zadig.

### L'illégalité prouvée

Aussi bien dans la déposition de M. M. Casimir Perier que dans celle de M. Laroche, ancien résident général à Madagascar, il est question de la communication de pièces secrètes aux juges de Dreyfus.

M. Casimir Perier, à propos de la pièce « ce canaille de D... », s'exprime ainsi :

« Le général Mercier m'a dit que cette pièce avait été mise sous les yeux du Conseil de guerre... »

Et plus loin, il ajoute :  
« Mais je n'avais pas compris que cette communication dût être limitée aux juges eux-mêmes. »

Quant à M. Laroche, il nous explique que les camarades de M. Freystätter lui ont tous entendu dire : « Cette canaille de Dreyfus a livré à l'étranger des plans de forteresses de la région de Nice. Voilà pourquoi nous l'avons condamné ! »

Et M. Laroche ajoute :  
« Depuis que l'on sait qu'il n'a pas été question de cette accusation au cours des débats contradictoires du Conseil de guerre, j'ai dû conclure qu'elle avait été discutée entre les juges seulement, sans que l'accusé ni le défenseur en eussent connaissance. »

Tout cela rapproché de l'incident Salle-Demange, des dépositions des anciens ministres de 1894, de la lettre du docteur Gibert et du silence obstinément gardé par le général Mercier, doit assurément suffire pour tous les hommes de bonne foi... D'ailleurs, le commandant Freystätter ne tardera pas probablement à être entendu par la Cour... Mais, alors même que cet officier se refuserait à parler, l'illégalité commise en 1894 n'en est pas moins déjà démontrée.

P. D.

### Contre les Jésuites

ne l'est pas d'avantage.

Il n'y a nulle part chez nous une opinion qui admette le droit pour l'Eglise de régler les choses d'ordre civil. L'immense majorité de ce pays, en y comprenant même les gens qui font leurs Pâques, est très résolue sur ce point de doctrine politique; que l'Eglise n'a en aucune manière le droit de dicter ses lois au pouvoir civil. Or y a-t-il une loi d'ordre plus laïque que notre Code? Vient-il à la pensée d'un seul Français de peser les articles aux balances du dogme et de la foi? Et tout le monde ne demeure-t-il pas convaincu que le divorce est une affaire de conscience, une liberté dont il est loisible au catholique pratiquant de ne pas user s'il le juge bon?

En vérité le divorce a rendu trop de grands services à cette société qui s'en sert couramment, il est trop bien entré dans les mœurs pour qu'on puisse croire à sa disparition. Et ce serait l'acte d'intolérance le plus affreux de dire à ceux que leur conscience autorise à divorcer: « Vous ne divorcerez pas, parce que votre conscience catholique s'y refuse. » Depuis quand la liberté est-elle un acte de persécution?

Michael Py.

## Recommandé à l'« Eclair »

Le *Voltaire* a publié, le 25 janvier dernier, une information dans laquelle le propos suivant était mis dans la bouche du général de Galliffet:

« J'ai reçu récemment la visite d'un officier général anglais, qui a été naguère attaché militaire à Paris et qui s'est beaucoup étonné, devant moi, qu'on pût garder encore des doutes en France sur la culpabilité d'Esterhazy — « Mais c'était connu de nous tous! s'est écrié le général anglais. Quand nous avions besoin d'un document quelconque il nous suffisait d'y mettre le prix et de nous adresser à Esterhazy. »

Nous avons réédité cette information, dans notre numéro du 2 avril, en ajoutant:

« Oui, voilà ce que je racontais le 25 janvier... Et si l'*Eclair* me dément une fois encore, je lui répéterai: Attendons la publication de l'Enquête. Nous verrons alors si les menteurs et les mal informés se trouvent à l'*Eclair* ou au *Voltaire*. »

Le *Figaro* a publié hier matin la déposition du général de Galliffet. Nous en extrayons le passage suivant:

« Le général Talbot, revenant d'Egypte, est venu me voir et l'un de ses premiers propos a été: « Oh! mon général, dans quelles tristes affaires êtes-vous plongés en ce moment? » Et il a ajouté: « Je ne vous parlerai pas de Dreyfus; je ne l'ai pas connu pendant les six années que j'ai passées en France. Mais ce qui m'étonne c'est que le commandant Esterhazy soit encore en liberté. Car nous tous, les attachés militaires, nous savions parfaitement que pour un ou deux billets de 1000 francs M. Esterhazy nous fournirait les renseignements que nous ne pouvions avoir directement du ministère de la guerre. »

## ÉCHOS

Aujourd'hui à deux heures:

Courses à Colombes

Nos pronostics:

Prix de Boulogny. — Sister Francis, Dentist.  
 Prix de Dammarie. — Vaillant II, Indien.  
 2<sup>e</sup> Prix de la Société des Steeple-Chases. — Incroyable, Banios.  
 Prix Mirail. — Indoustan, Radicatel.  
 Prix Anicet. — Grelot, Pantalon.

\*\*\*

Une dynastie de postiers.

Un cas bien rare. La direction du bureau de poste de Wetter (Hesse-Nassau) se trouve depuis cent ans, entre les mains d'une seule, et même famille.

Le 4 avril, il y avait cent ans, que le bis-aïeul de M. Charles Cœbel, le directeur actuel du bureau postal de Wetter, fut chargé de la direction de ce bureau. L'administration postale, tenant compte des vœux de la famille, avait toujours choisi comme succes-

aust-o-hongrois l'autorisation de faire des fouilles pour retrouver le trésor du prince Eugène de Savoie. D'après la légende, les Turcs chassés de Temesvar par le prince Eugène auraient enfoui près de Pétervarad une caisse contenant plusieurs millions de florins en or.

## Nouvelle à la Main

A la buvette de la Bourse.

— Dites donc, cher ami, voulez-vous prendre quelque chose?

— Volontiers... A qui?

Zadig.

## L'illégalité prouvée

Aussi bien dans la déposition de M. M. Casimir Perier que dans celle de M. Laroche, ancien résident général à Madagascar, il est question de la communication de pièces secrètes aux juges de Dreyfus.

M. Casimir Perier, à propos de la pièce « ce canaille de D... », s'exprime ainsi:

« Le général Mercier m'a dit que cette pièce avait été mise sous les yeux du Conseil de guerre... »

Et plus loin, il ajoute:

« Mais je n'avais pas compris que cette communication dût être limitée aux juges eux-mêmes. »

Quant à M. Laroche, il nous explique que les camarades de M. Freystätter lui ont tous entendu dire: « Cette canaille de Dreyfus a livré à l'étranger des plans de forteresses de la région de Nice. Voilà pourquoi nous l'avons condamné! »

Et M. Laroche ajoute:

« Depuis que l'on sait qu'il n'a pas été question de cette accusation au cours des débats contradictoires du Conseil de guerre, j'ai dû conclure qu'elle avait été discutée entre les juges seulement, sans que l'accusé ni le défenseur en eussent connaissance. »

Tout cela rapproché de l'incident Salle-Demange, des dépositions des anciens ministres de 1894, de la lettre du docteur Gibert et du silence obstiné gardé par le général Mercier, doit assurément suffire pour tous les hommes de bonne foi... D'ailleurs, le commandant Freystätter ne tardera pas probablement à être entendu par la Cour... Mais, alors même que cet officier se refuserait à parler, l'illégalité commise en 1894 n'en est pas moins déjà démontrée.

P. D.

## Contre les Jésuites

POUR LA NATION

M. Jules Lemaitre est bien colère d'être traîné par Lebret en police correctionnelle. Il soulage cette rage sur les francs-maçons; il se sentirait moins malheureux s'il les voyait aussi pour suivis que lui. C'est d'une bonne âme.

Les francs-maçons n'ont pourtant pas juré de réhabiliter un faussaire, ils n'ont pas entrepris la défense des forfaitures, ni préparé les voies au prononciamiento manqué du général Roget.

Sans doute, M. Jules Lemaitre, s'avouant impuissant à salir M. Loubet et à innocenter Esterhazy, allait se trouver sans ouvrage. Gloire à Dieu! il s'est attaché à manger du franc-maçon, jaloux de Drumont et de Thiébaud qui se sont gorgés du juif et du protestant. Je vois d'ici les vespasiennes — de la dame voilée, — flamboyantes de cette vengeresse inscription: Mort aux francs-maçons!

Quel est donc le crime de la franc-maçonnerie? Elle a évolué vers la politique en supprimant Dieu et l'immortalité de l'âme. Remarquez que M. Lemaitre ne trouve rien à reprendre en elle-même à la déclaration de principes de 1884 dont voici le texte: *La Franc-maçonnerie*, considérant les conceptions métaphysiques comme « étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, se refuse à toute affirmation dogmatique ».

Et alors? Pourquoi M. J. Lemaitre s'associe-t-il patriotiquement aux francs-maçons étrangers (voilez-vous la face ô nationalistes) pour excommunier la libre-pensée française? C'est parce que cette déclaration maçonnique rejetant toute métaphysique, est suivie de cette affirmation qu'il y a une morale positive, purement humaine, pouvant servir de base à la vie sociale et s'appuyant uniquement sur les données systématiquement de la science. Voilà ce qui chagrine *politiquement* (car M. Lemaitre au fond et par lui-même se déclare sceptique)